



## Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes

1 boulevard Louis Aragon 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES ☎ : 03.24.33.88.00

Service : Accès à l'Emploi Territorial

Email : concours.aet@cdg08.fr

### ARRETE N° 2021/AET/59/LC ETABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 92-865 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,

Vu le décret n° 93-398 du 18 mars 1993 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des auxiliaires de puériculture territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2020/AET/47/LC en date du 25 mars 2020 établissant la liste d'aptitude au grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Vu l'arrêté n° 2020/AET/71/LC en date du 15 mai 2020 réactualisant la liste d'aptitude au grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Vu l'arrêté n° 2020/AET/131/LC modificatif en date 10 septembre 2020 portant organisation d'un concours sur titres avec épreuve d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Vu l'arrêté n° 2020/AET/115/LC en date du 17 août 2020 de suspension du décompte d'inscription sur les listes d'aptitude,

Vu la liste d'admission dressée par le jury du concours sur titres avec épreuve d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe en date du 22 mars 2021,

Vu la liste d'admission dressée par le jury du concours sur titres avec épreuve d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe en date du 13 mars 2020,

Vu la liste d'admission dressée par le jury du concours sur titres avec épreuve d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe en date du 13 avril 2018,

## ARRETE

**ARTICLE 1** : La liste d'aptitude au grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe est arrêtée comme suit (liste jointe en annexe).

**ARTICLE 2** : Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Préfet des Ardennes et affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes. Ampliation du présent arrêté est transmise aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meuse et de la Nièvre.

Fait à Charleville-Mézières,  
Le 13 avril 2021

Le Président,



Régis DEPAIX  
Maire de Montcornet-en-Ardenne

Par délégation du Président  
du Centre de Gestion des Ardennes,  
la Vice-Présidente,

  
**Françoise STEENKISTE**  
Conseillère Municipale de SEDAN



## Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes

1 boulevard Louis Aragon 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES ☎ : 03.24.33.88.00

Service : Accès à l'Emploi Territorial

Email : concours.aet@cdg08.fr

### ANNEXE

#### LISTE D'APTITUDE AU GRADE D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

Sont inscrites :

1. Madame BAILLY Lucile,
2. Madame BERNARD Alexiane,
3. Madame BRISBARD MIRAS Mélanie,
4. Madame CHAUVEAU Célia,
5. Madame CHENOU Maïté,
6. Madame COLLIGNON Marine,
7. Madame COTRET Cindy,
8. Madame DAR COURT Sophie,
9. Madame DEBANDE Ludivine,
10. Madame DRAME Asstou,
11. Madame FRITZ Emilie,
12. Madame GANTHIER Justine,
13. Madame GENC Aynur,
14. Madame HAMELIN Amandine,
15. Madame HENRAS Maud,
16. Madame HENRI Sandrine,
17. Madame JACOB Marion,
18. Madame JANIN Julie,
19. Madame KAPP Stéphanie,
20. Madame LAVALLADE Céline,
21. Madame LESUEUR Virginie,
22. Madame LUCE Isadora,
23. Madame MILLIEN Audrey,
24. Madame NICOLE Elvina,
25. Madame NICOLI Amandine,
26. Madame NOUGUES Allison,
27. Madame PHILBERT Emmanuelle,
28. Madame PILLARD Marjorie,
29. Madame RINCK Céline,
30. Madame RIPOLL Emilie,
31. Madame SEIGNIER Stéphanie,
32. Madame SOURIS Mélanie,
33. Madame VALLET Lucie,
34. Madame VERSAVAUD Laurie,
35. Madame VILAPLANA Coralie.

Fait à Charleville-Mézières, le 13 avril 2021

Le Président,



Par délégalion du Président  
du Centre de Gestion des Ardennes,  
la Vice-Présidente,

*F. Steenkiste*

**Françoise STEENKISTE**  
Conseillère Municipale de SEDAN

Régis DEPAIX  
Maire de Montcornet-en-Ardenne